

Allianz Vie  
DIRECTION DES OPERATIONS VIE  
CENTRE DE GESTION GAIPARE  
TSA 81003  
67018 STRASBOURG CEDEX  
Tél : 0978 978 009 appel non surtaxé  
Accueil téléphonique : 08h30 à 17h30

Rappeler dans vos lettres :  
N° d'adhésion : 8.007.520.084 GP  
Association souscriptrice : GAIPARE

MME DOMINIQUE MAUGRAIN  
LE SOLEIL D OR  
RUE DU VERDON  
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

Strasbourg, le 2 novembre 2010

Chère Adhérente,

Nous accusons réception de votre accord concernant l'acceptation de bénéfice de SOC CREDIT AGRICOLE au titre de votre adhésion n° 8.007.520.084.

Nous vous informons que désormais et pendant la durée de l'acceptation de bénéfice :

- Aucune demande de rachat ne sera possible sans accord préalable du bénéficiaire acceptant
- Aucun changement de bénéficiaire ne pourra intervenir sur le contrat sans accord préalable du bénéficiaire acceptant
- Aucune avance ne pourra être autorisée sans accord préalable du bénéficiaire acceptant
- Aucune mise en garantie ne pourra intervenir sans accord préalable du bénéficiaire acceptant.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agrécier, Chère Adhérente, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable de la Gestion Vie  
ISABELLE CHRISTOPHE





# GAIPARE

## Votre relevé de situation



**Votre Conseiller**  
 CAB LAILLET BORDIER  
 006 RUE DU DCTR MAUNOURY BP 106  
 28002 CHARTRES  
 Téléphone 02 37 36 25 20

**Votre Centre de Services Client**

Allianz Vie  
 DIRECTION DES OPERATIONS VIE  
 CENTRE DE GESTION GAIPARE  
 Case courrier : 1606  
 92086 LA DEFENSE CEDEX  
 Téléphone 01.58.85.30.51 *appel non surtaxé*

Votre espace client sur  
 www.gaipare.com.  
 Votre identifiant : 4434526  
 Votre mot de passe : A24805

N° d'adhésion 8007520084  
 Date d'adhésion : 31.12.1990  
 MME DOMINIQUE MAUGRAIN  
 LE SOLEIL D'OR  
 RUE DU VERDON  
 04500 MONTAGNAC MONTPEZAT  
 Assurée :  
 MME DOMINIQUE MAUGRAIN

**Bon à savoir**

Ce document peut être utilisé pour la déclaration de l'impôt de Solidarité sur la Fortune si vous y êtes assujetti.

**Votre adhésion au contrat GAIPARE**

**Votre situation** **Au 1er janvier 2009** **Au 1er janvier 2010**  
 Capital constitué 50.014,95 EUR 51.729,51 EUR  
 Capital disponible (compte tenu de vos avances) 50.014,95 EUR 34.398,45 EUR

Date d'effet	Nature de l'opération	Capital constitué (en euros)		Avance (en euros)	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
01.01.2009	ANCIEN MONTANT				
01.07.2009	Avance ou complément d'avance		50.014,95	10.000,00	
01.07.2009	Avance ou complément d'avance			7.000,00	
01.01.2010	Intérêts sur avance			331,06	
01.01.2010	Revalorisation de votre capital constitué		1.950,58		
01.01.2010	CSG, CRDS, CA et prélèvements sociaux	236,02		17.331,06	
01.01.2010	TOTAL	236,02	51.965,53	17.331,06	
01.01.2010	NOUVEAU MONTANT		51.729,51	17.331,06	

Les valeurs affichées sont nettes de frais.

Ces montants ne tiennent pas compte d'éventuels rachats à valoir ou de versements impayés, ni des mouvements dont la date de valeur est postérieure à cette date.

Nous vous rappelons que votre avance est consentie pour une durée limitée. Elle doit être remboursée dans les délais prévus au Règlement général de l'avance.

Le taux d'intérêt dû au titre de l'avance pour l'année 2010 est fixé à 3,55 %.

INF09899-9899 - 004704

Groupement Associatif Interprofessionnel  
 Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne  
 Association à but non lucratif  
 4 rue du Général Lanrezac - 75017 PARIS

Allianz Vie  
 S A au capital de 643 054 425 euros  
 340 234 962 R.C.S. Paris

Entreprise régie par le Code des Assurances  
 Siège Social :  
 87 rue de Richelieu - 75002 Paris

SERVICES

Services financiers

**MELLE MAUGRAIN DOMINIQUE  
LE CHÂTEAU DE MONTPEZAT  
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT**

Nos réf : DH/Référentiels Clients

Reims, le 6 mai 2008

Objet : Ouverture de votre compte ordinaire

Mademoiselle,

Nous avons le plaisir de vous confirmer l'ouverture de votre compte ordinaire n°04839485820 auprès de NATIXIS par l'intermédiaire de CARMIGNAC GESTION.

Vous trouverez ci-joint un relevé d'identité bancaire que vous pourrez utiliser pour vos virements de titres ou d'espèces. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations.

Pour votre bonne information et en complément des conditions de fonctionnement de votre compte remises par votre Conseiller Financier lors de son ouverture, nous vous précisons que :

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007, date d'entrée en vigueur de la Directive Marchés d'Instruments Financiers, Natixis est tenu de classer ses clients.

Afin de vous faire bénéficier du niveau de protection le plus élevé, nous considérons que vous relevez de la catégorie « client non professionnel ».

Vous pouvez toutefois demander une catégorisation différente selon les modalités précisées dans le document joint, qui résume par ailleurs les implications pratiques de cette nouvelle législation.

Votre compte espèces associé au compte d'instruments financiers n'a pas vocation à être utilisé pour la gestion d'opérations de type bancaire : chèquiers, prélèvements automatiques, virements permanents, encaissements en provenance ou règlements en faveur de tiers.

.../...

Son utilisation est exclusivement réservée à l'enregistrement des opérations de trésorerie liées à la gestion des titres sur votre compte d'instruments financiers.

Les apports et retraits de fonds sur ce compte ne peuvent être effectués sous forme de liquidités. Seuls sont admis :

- Les apports par chèque ou virement en provenance d'un compte bancaire à votre nom ou par exception, au nom d'un notaire, du Trésor Public ou d'une compagnie d'assurances.
- Les retraits soit par virements à destination d'un compte bancaire à votre nom ou au nom d'un notaire, sur production d'un RIB original, soit par chèque de banque libellé à votre nom ou à l'ordre d'un notaire.

Nous vous remercions de contribuer à l'application de ces dispositions pour toutes les opérations à venir et de bien vouloir prendre contact avec votre Conseiller Financier pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile de recevoir.

Nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dominique Henrion  
Responsable Adjoint Service Référentiels



Alain Maréchal  
Directeur Centre Traitement de Reims

P.J : 1 relevé d'identité bancaire + 1 convention de services et d'ouvertures de compte + annexes

Melle Dominique Maugrain  
Le Soleil d'or  
Rue du Verdon  
Montpezat  
04500MONTAGNAC-MONTPEZAT

LAILLET BORDIER  
6,8 rue du Docteur Maunoury  
28000 CHARTRES

Montpezat le 21 Juin 2010

Monsieur,

Veillez effectuer de mon livret Gaipare une avance de 5000 € sur mon compte Crédit Agricole de l'agence Jeanne d'Arc 85 rue du grand faubourg numéro de compte 0127 169 5000.

En vous remerciant par avance, recevez Monsieur mes salutations distinguées

D.maugrain

Melle Dominique Maugrain  
Le Soleil d'Or  
Rue du Verdon  
Montpezat  
04500 MONTAGNAC-MONTPEZAT  
Tél. 06 18 63 64 41

LAILLET BORDIER  
6,8 rue du docteur Maunoury  
28000 CHARTRES

TIGNES le 28 Décembre 2009

Monsieur,

Veillez effectuer de mon livret Gaipare une avance de 8000euros sur mon compte Crédit Agricole de l'agence Jeanne d'arc de Chartres 85 rue du Grand Faubourg numéro de compte 0127 169 5000  
En vous remerciant par avance, recevez Monsieur mes salutations distinguées.

D.Maugrain

Dominique Maugrain

3 Assurance : 811/2010 = 8000 €  
8000 €

AGF Vie  
AGF PARTENARIATS VSF  
CENTRE DE GESTION GAIPARE  
Case courrier 1606  
92086 LA DEFENSE CEDEX  
tél. 01 58 05 30 51 appel non surtaxé  
Accueil téléphonique 08h30 A 17h30

MME DOMINIQUE MAUGRAIN  
LE SOLEIL D OR  
RUE DU VERDON  
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

Rappeler dans vos lettres

N° d'adhésion **8.007.520.084 GP**  
Association **GAIPARE**

830917003  
321117003  
+ 10000 € d'avance  
V.Lin = Polymers de  
20000000

Paris, le 24 juillet 2009

Chère Adhrente,

Nous avons bien reçu le 23 juillet 2009 votre demande d'avance de 10.000,00 euros.

Conformément à la réglementation, l'avance est assimilée à un prêt consenti par la compagnie.

La totalité de votre épargne constituée continue à se revaloriser.

Des intérêts sur avance sont calculés au taux de revalorisation de votre épargne, soit :

- au taux forfaitaire de 95 % du TMO, comme prévu par la convention, si votre contrat prend fin en cours d'année.
- au taux de rendement net du contrat GAIPARE si votre contrat est en cours au 31 décembre.

Ces intérêts viennent s'ajouter au montant des avances accordées.

En cas de retrait total, AGF Vie réglera votre épargne disponible, c'est-à-dire l'épargne constituée de votre contrat, diminuée des sommes restant dues au titre des avances et des intérêts d'avance.

Nous vous précisons que vos prochains versements seront affectés automatiquement au remboursement de la somme restant due au titre des avances.

Le montant à vous régler est de 10.000,00 euros et vous parviendra par virement.

Nous vous prions d'agréer, Chère Adhrente, nos salutations distinguées.

Béatrice ELONG  
Gestionnaire AGF Vie

W09300/DAV1144

AGF Vie  
AGF PARTENARIATS VSF  
CENTRE DE GESTION GAIPARE  
Case courrier 1606  
92086 LA DEFENSE CEDEX  
tél. 01.58.85.30.51 appel non surtaxé  
Accueil téléphonique 08h30 A 17h30

MME DOMINIQUE MAUGRAIN  
LE SOLEIL D'OR  
RUE DU VERDON  
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

**Rappeler dans vos lettres**

N° d'adhésion **8.007.520.084 GP**  
Association **GAIPARE**

Paris, le 24 juillet 2009

Chère Adhrente,

Nous avons bien reçu le 23 juillet 2009 votre demande d'avance de 7.000,00 euros.

Conformément à la réglementation, l'avance est assimilée à un prêt consenti par la compagnie.

La totalité de votre épargne constituée continue à se revaloriser.

Des intérêts sur avance sont calculés au taux de revalorisation de votre épargne, soit :

- au taux forfaitaire de 95 % du TMO, comme prévu par la convention, si votre contrat prend fin en cours d'année.
- au taux de rendement net du contrat GAIPARE si votre contrat est en cours au 31 décembre.

Ces intérêts viennent s'ajouter au montant des avances accordées.

En cas de retrait total, AGF Vie réglera votre épargne disponible, c'est-à-dire l'épargne constituée de votre contrat, diminuée des sommes restant dues au titre des avances et des intérêts d'avance.

Nous vous précisons que vos prochains versements seront affectés automatiquement au remboursement de la somme restant due au titre des avances.

Le montant à vous régler est de 7.000,00 euros et vous parviendra par virement.

Nous vous prions d'agréer, Chère Adhrente, nos salutations distinguées.

Béatrice ELONG  
Gestionnaire AGF Vie

W39300/DAV1144

AGF Vie - 100 rue de la République - 75002 Paris

AGF VIE  
 AGF PARTENARIATS VSF  
 CENTRE DE GESTION GAIPARE  
 Case courrier 1606  
 92086 LA DEFENSE CEDEX  
 tél. 01.58.85.30.51  
 Accueil téléphonique 08 h 30 A 17 h 30

MME DOMINIQUE MAUGRAIN  
 DOM DU CHATEAU  
 04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

**Rappeler dans vos lettres**

N° d'adhésion **8.007.520.084 GP**  
 Association **GAIPARE**

Le 25 août 2008

Chère Adhérente,

Nous avons bien reçu le 25 avril 2008 votre versement de 35.748,60 euros concernant votre contrat GAIPARE.

L'épargne constituée par ce versement est de 35.748,60 euros net de frais.

Cette somme portera intérêts dès le 30 avril 2008.

La nouvelle situation de votre contrat GAIPARE est la suivante :

**Situation de votre épargne constituée au 30 avril 2008**

Date	Nature de l'opération	Débit	Crédit
30.04.2008	Solde précédent <i>calculé sur la base de 95% du dernier TMO connu</i>		17.981,96 EUR
30.04.2008	Versement complémentaire		35.748,60 EUR
30.04.2008	Nouveau solde <i>calculé sur la base de 95% du dernier TMO connu</i>		53.730,56 EUR

Nous vous prions d'agréer, Chère Adhérente, nos salutations distinguées.

Rada LAZAREVIC  
 Gestionnaire AGF Vie



**N.B. Si le paiement d'une prime est effectué à partir d'un compte ouvert au nom d'une personne différente de l'adhérent, ce dernier reconnaît avoir été informé du risque de qualification de ce paiement notamment en donation ou en avantage en nature versé à son profit par le payeur de prime. L'adhérent reconnaît que cette opération pourrait être soumise en tant que telle au régime juridique des donations et aux droits de mutation à titre gratuit ou au régime juridique, fiscal et social des avantages en nature. L'adhérent s'engage à prendre en charge les conséquences en résultant et décharge en conséquence AGF Vie de toute responsabilité et de tout manquement à son devoir d'information et de conseil.**

Allianz Vie  
 DIRECTION DES OPERATIONS VIE  
 CENTRE DE GESTION GAIPARE  
 Case courrier 1606  
 92086 LA DEFENSE CEDEX  
 tél. 01.58.85.30.51 appel non surtaxé  
 Accueil téléphonique 08h30 A 17h30

MME DOMINIQUE MAUGRAIN  
 LE SOLEIL D'OR  
 RUE DU VERDON  
 04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

Rappeler dans vos lettres

N° d'adhésion **8.007.520.084 GP**  
 Association **GAIPARE**

Paris, le 6 janvier 2010

- Chère Adhérente,

Nous avons bien reçu le 5 janvier 2010 votre demande d'avance de 8.000,00 euros.

La nouvelle situation de votre contrat GAIPARE est la suivante :

**Situation de votre avance au 1er janvier 2010**

Date	Nature de l'opération	Débit	Crédit
01.01.2010	Avances en cours	17.280,53 EUR	
01.01.2010	Intérêts sur avances	8,62 EUR	
01.01.2010	Avances accordées	8.000,00 EUR	
01.01.2010	Somme due au titre des avances	25.289,15 EUR	

Conformément à la réglementation, l'avance est assimilée à un prêt consenti par la compagnie.

- La totalité de votre épargne constituée continue à se revaloriser.  
 Des intérêts sur avance sont calculés au taux de revalorisation de votre épargne, soit :

- au taux forfaitaire de 95 % du TMO, comme prévu par la convention, si votre contrat prend fin en cours d'année.
- au taux de rendement net du contrat GAIPARE si votre contrat est en cours au 31 décembre.

Ces intérêts viennent s'ajouter au montant des avances accordées.

En cas de retrait total, Allianz Vie réglera votre épargne disponible, c'est-à-dire l'épargne constituée de votre contrat, diminuée des sommes restant dues au titre des avances et des intérêts d'avance.

Nous vous précisons que vos prochains versements seront affectés automatiquement au remboursement de la somme restant due au titre des avances.

Le montant à vous régler est de 8.000,00 euros et vous parviendra par virement.

Nous vous prions d'agréer, Chère Adhérente, nos salutations distinguées.

Didier BRISMALIN  
 Gestionnaire Allianz Vie

AGF VIE  
 AGF PARTENARIATS VSF  
 CENTRE DE GESTION GAIPARE  
 Case courrier 1606  
 92086 LA DEFENSE CEDEX  
 tél. 01.58.85.30.51  
 Accueil téléphonique 08 h 30 A 17 h 30

MME DOMINIQUE MAUGRAIN  
 DOM DU CHATEAU  
 04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

Rappeler dans vos lettres

N° d'adhésion **8.007.520.084 GP**  
 Association **GAIPARE**

Le 25 août 2008

Chère Adhrente,

Nous avons bien reçu le 25 avril 2008 votre versement de 35.748,60 euros concernant votre contrat GAIPARE.

L'épargne constituée par ce versement est de 35.748,60 euros net de frais.

Cette somme portera intérêts dès le 30 avril 2008.

La nouvelle situation de votre contrat GAIPARE est la suivante :

**Situation de votre épargne constituée au 30 avril 2008**

Date	Nature de l'opération	Débit	Crédit
30.04.2008	Solde précédent <i>calculé sur la base de 95% du dernier TMO connu</i>		17.981,96 EUR
30.04.2008	Versement complémentaire		35.748,60 EUR
30.04.2008	Nouveau solde <i>calculé sur la base de 95% du dernier TMO connu</i>		53.730,56 EUR

Nous vous prions d'agréer, Chère Adhrente, nos salutations distinguées.

Rada LAZAREVIC  
 Gestionnaire AGF Vie



**N.B.** Si le paiement d'une prime est effectué à partir d'un compte ouvert au nom d'une personne différente de l'adhérent, ce dernier reconnaît avoir été informé du risque de qualification de ce paiement notamment en donation ou en avantage en nature versé à son profit par le payeur de prime. L'adhérent reconnaît que cette opération pourrait être soumise en tant que telle au régime juridique des donations et aux droits de mutation à titre gratuit ou au régime juridique, fiscal et social des avantages en nature. L'adhérent s'engage à prendre en charge les conséquences en résultant et décharge en conséquence AGF Vie de toute responsabilité et de tout manquement à son devoir d'information et de conseil.

AGF VIE  
AGF PARTENARIATS VSF  
CENTRE DE GESTION GAIPARE  
Case courrier 1606  
92086 LA DEFENSE CEDEX  
tél. 01.58.85.30.51  
Accueil téléphonique 08 h 30 A 17 h 30

MME DOMINIQUE MAUGRAIN  
DOMAINE DU CHATEAU  
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

**Rappeler dans vos lettres**

N° d'adhésion **8.007.517.598 GP**  
Association **GAIPARE**  
ASSUREE MME MAUGRAIN SIMONE

Paris, le 25 août 2008

Madame,

A la suite du décès de Mme Simone MAUGRAIN survenu le 25 août 2007, vous avez bien voulu nous retourner les pièces justificatives afin de vous régler le capital prévu au contrat.

Nous vous précisons que conformément à votre demande :

- 35.748,60 euros seront réinvestis dans la gamme de nos produits AGF Vie.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Rada LAZAREVIC  
Gestionnaire AGF Vie



AGF VIE  
 AGF PARTENARIATS VSF  
 CENTRE DE GESTION GAIPARE  
 Case courrier 1606  
 92086 LA DEFENSE CEDEX  
 tél. 01.58.85.30.51  
 Accueil téléphonique 08 h 30 A 17 h 30

MME DOMINIQUE MAUGRAIN  
 DOM DU CHATEAU  
 04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

**Rappeler dans vos lettres**

N° d'adhésion **8.007.520.084 GP**  
 Association **GAIPARE**  
 ASSUREE MME MAUGRAIN DOMINIQUE

Le 4 juillet 2008

Chère Adhérente,

Nous avons bien reçu le 4 juillet 2008 votre demande de rachat partiel d'un montant de 5.000,00 euros sur votre adhésion GAIPARE.

Cette somme ne porte plus intérêts à compter du 1er juillet 2008.

Ce rachat fait apparaître des produits pour un montant total de 2.905,63 euros.

**Tableau récapitulatif de votre rachat au 1er juillet 2008**

Nature de l'opération	Débit	Crédit
Montant du rachat partiel		5.000,00 EUR
<b>Montant à régler</b>		<b>5.000,00 EUR</b>

Suite à ce rachat partiel, votre capital constitué s'élève désormais à 13.155,83 euros.

Conformément à votre demande, nous procédons au règlement de la somme de 5.000,00 euros, qui vous parviendra dans les prochains jours.

Nous vous prions d'agréer, Chère Adhérente, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Béatrice ELONG  
 Gestionnaire AGF Vie

W43506/DAVI/204

AGF VIE  
AGF PARTENARIATS VSF  
CENTRE DE GESTION GAIPARE  
Case courrier 1606  
92086 LA DEFENSE CEDEX  
tél. 01.58.85.30.51  
Accueil téléphonique 08 h 30 A 17 h 30

M DOMINIQUE MAUGRAIN  
DOMAINE DU CHATEAU  
04500 MONTPEZAT

Rappeler dans vos lettres

N° d'adhésion **8.007.517.598 GP ✓**  
Association **GAIPARE**  
ASSUREE **MME MAUGRAIN SIMONE**

Paris, le 26 mai 2008

Monsieur,

Vous nous avez fait part du décès de Madame Simone MAUGRAIN survenu le 25 août 2007, qui était adhérente sur le contrat GAIPARE N° 8.007.517.598.

Afin de procéder au règlement des sommes qui vous sont dues, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir :

- Une copie du livret de famille de Mme Simone MAUGRAIN accompagnée de l'attestation ci-jointe d'exactitude des informations dûment signée par vos soins.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Yolande IVKOVIC  
Gestionnaire AGF Vie



Allianz Vie  
Direction des Opérations Vie  
TSA 81003  
67018 STRASBOURG CEDEX

C0895

Neptune CP1106

MADAME MAUGRAIN DOMINIQUE  
LE SOLEIL D'OR  
RUE DU VERDON  
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

Contrat(s) : 8007520084

Madame,

Vous êtes détenteur d'un ou plusieurs contrats d'assurance Vie souscrits auprès d'Allianz par l'intermédiaire de l'association Gaipare.

Nous avons la volonté de faciliter vos contacts avec notre centre de service clients.

A compter de ce jour, vous pouvez nous joindre :

- par courrier, à l'adresse suivante :

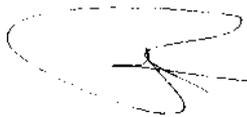
**Allianz VIE**  
**TSA 81003**  
**67018 STRASBOURG CEDEX**

- par téléphone, en composant le numéro :

**0978 978 009** *appel non surtaxé*

Ce changement ne concerne pas votre conseiller qui reste votre interlocuteur privilégié.

Attentifs en toute occasion à répondre à vos attentes, nous vous prions d'agréer,  
Madame, l'expression de notre parfaite considération.



Patrick Gagnaire

Direction des Opérations Vie

**Pour consulter à tout moment vos contrats d'assurance vie, modifier en toute simplicité la répartition de votre capital entre supports d'investissement, connectez-vous à votre Espace Client sur [www.gaipare.com](http://www.gaipare.com)**

## Votre Conseiller

CAB LAILLET BORDIER  
006 RUE DU DCTR MAUNOURY BP 106  
28002 CHARTRES  
Téléphone 02 37 36 25 20

## Votre Centre de Services Client

Allianz Vie  
TSA 81003  
67018 STRASBOURG CEDEX  
Téléphone 0978 978 009 *appel non surtaxé*

## Votre espace client sur

[www.gaipare.com](http://www.gaipare.com)  
Votre identifiant : 4434526

N° d'adhésion 8007520084

Date d'adhésion : 31.12.1990

MME DOMINIQUE MAUGRAIN  
LE SOLEIL D'OR  
RUE DU VERDON  
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

Assurée :

MME DOMINIQUE MAUGRAIN



## Votre relevé de situation



### Taux de revalorisation net (\*) de votre adhésion au contrat GAIPARE pour l'exercice 2010 : 3,83% (\*)

(\*) Taux net des frais de gestion et brut des prélèvements sociaux

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations complémentaires concernant votre adhésion au contrat GAIPARE pour les années 2010 et 2011, en application de l'article A 132-7 du Code des assurances et conformément à la Loi de Sécurité Financière votée par le Parlement le 1er août 2003.

Cette loi a pour objectif une meilleure protection des particuliers lors d'opérations financières et d'assurances, et, s'agissant des contrats d'assurance vie, elle renforce les obligations d'information de l'assureur auprès de ses assurés.

- **Le taux de revalorisation annuel net de frais est de 3,36%** : il s'agit du taux de revalorisation net des frais de gestion et des prélèvements sociaux.
- Le taux de revalorisation annuel brut attribué en 2010 (avant perception des frais) est de 4,49%.
- Le taux de rendement de l'actif sur lequel repose GAIPARE est de 4,20%.

#### • Taux minimum garanti :

- **Votre adhésion au contrat GAIPARE vous garantit** que votre capital constitué ne peut jamais diminuer (sauf rachat, frais et prélèvements sociaux et fiscaux).
- En outre, vous bénéficiez d'un **taux minimum garanti annuel** défini chaque année. **Pour l'année 2011, ce taux sera de 2,50%** (le taux de revalorisation brut de votre adhésion au contrat pour 2011 ne pourra être inférieur à ce taux).

Nous vous rappelons les taux de frais de votre adhésion au contrat :

- Taux de Frais de gestion au 31 décembre 2010 est de : 0,63%

Par ailleurs, le taux des prélèvements sociaux est de 12,10%.

Groupement Associatif Interprofessionnel  
Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne  
Association à but non lucratif  
4, rue du Général Lantrezac - 75017 PARIS

Allianz Vie  
S.A. au capital de 643 054 425 euros  
340 234 962 R.C.S. Paris

Entreprisè r g e par le Code des Assurances  
Si ge Soci t :  
87, rue de Richelieu - 75002 Paris

INFORMATIONS VOTRES

00031021



# GAIPARE

# Votre relevé de situation



**Votre Conseiller**  
 CAB LAILLET BORDIER  
 006 RUE DU DCTR MAUNOURY BP 106  
 28002 CHARTRES  
 Téléphone 02 37 36 25 20

### Votre Centre de Services Client

Allianz Vie  
 TSA 81003  
 67018 STRASBOURG CEDEX  
 Téléphone 0978 978 009 *appel non surtaxé*

### Bon à savoir

Ce document peut être utilisé pour la déclaration de l'impôt de Solidarité sur la Fortune si vous y êtes assujettis.

## Votre adhésion au contrat GAIPARE

Votre espace client sur  
[www.gaipare.com](http://www.gaipare.com)  
 Votre identifiant : 4434526

**Votre situation**

	<b>Au 1er janvier 2010</b>	<b>Au 1er janvier 2011</b>
Capital constitué	51.729,51 EUR	53.471,02 EUR
Capital disponible (compte tenu de vos avances)	34.398,45 EUR	27.169,78 EUR

Date d'effet	Nature de l'opération	Capital constitué (en euros)		Avance (en euros)	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
01.01.2010	ANCIEN MONTANT				
01.01.2010	Avance ou complément d'avance		51.729,51	17.331,06	
01.01.2011	Intérêts sur avance			8.000,00	
01.01.2011	Revalorisation de votre capital constitué		1.981,24	970,18	
01.01.2011	CSG, CRDS, CA et prélèvements sociaux	239,73			
01.01.2011	TOTAL	239,73	53.710,75	26.301,24	
01.01.2011	NOUVEAU MONTANT		53.471,02	26.301,24	

Les valeurs affichées sont nettes de frais.

Ces montants ne tiennent pas compte d'éventuels rachats à valoir ou de versements impayés, ni des mouvements dont la date de valeur est postérieure à cette date.

Nous vous rappelons que votre avance est consentie pour une durée limitée. Elle doit être remboursée dans les délais prévus au Règlement général de l'avance.

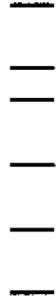
Le taux d'intérêt dû au titre de l'avance pour l'année 2011 est fixé à 3,41 %.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Groupement Associatif Interprofessionnel  
 Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne  
 Association à but non lucratif  
 4 rue du Général Larvrezac - 75017 PARIS

Allianz Vie  
 S.A. au capital de 643 054 425 euros  
 340 234 562 R.C.S. Paris

Entreprise régie par le Code des Assurances  
 Siège Social  
 87 rue de Richelieu - 75002 Paris



**Votre Conseiller**

CAB LAILLET BORDIER  
006 RUE DU DCTR MAUNOURY BP 106  
28002 CHARTRES  
Téléphone 02 37 36 25 20

C1265

**Votre Centre de Services Client**

Allianz Vie  
TSA 81003  
67018 STRASBOURG CEDEX  
Téléphone 0978 978 009 *appel non surtaxé*

STRA 8007520084 GP 431150 A01 UNI LC  
MME DOMINIQUE MAUGRAIN  
LE SOLEIL D OR  
RUE DU VERDON  
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

*Votre adhésion au contrat GAIPARE n° 8007520084*

Chère Madame,

Pour vous garantir une information régulière, nous vous communiquons périodiquement la situation de votre adhésion au contrat d'assurance vie GAIPARE.

Vous trouverez ci-joint votre nouveau relevé de situation au 1er janvier 2011.

Votre Conseiller est à votre disposition pour étudier avec vous les solutions d'assurances et de placements adaptées à votre situation. N'hésitez pas à le contacter.

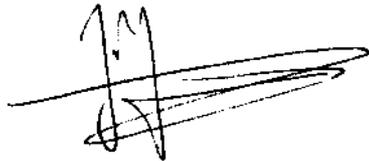
Vous pouvez également à tout moment obtenir des informations sur votre adhésion au contrat et découvrir les nouveautés Allianz en consultant gratuitement votre espace client [www.gaipare.com](http://www.gaipare.com) (vos codes d'accès figurent sur votre relevé de situation).

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier de votre confiance et vous renouveler notre volonté de répondre au mieux à vos attentes.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

**Jean-Paul Jacamon**

Président de l'Association GAIPARE

**Patrick Gagnaire**

Direction Des Opérations Vie



Groupement Associatif Interprofessionnel  
Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne  
Association à but non lucratif  
4, rue du Général Lamoignon - 75017 PARIS

Allianz Vie  
S.A. au capital de 643 054 425 euros  
340 234 962 R.C.S. Paris

Entreprise régie par le Code des Assurances  
Siège Social  
87 rue de Richelieu - 75002 Paris

**Contactez votre Conseiller**

Vos préoccupations, vos projets ou vos envies changent. En matière de fiscalité, de règles de succession ou de stratégie d'investissement, la législation et l'environnement évoluent sans cesse. Pour faire le point, n'hésitez pas à rencontrer régulièrement votre Conseiller.

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié pour vous aider à protéger votre famille, préparer votre retraite, alléger votre fiscalité ou diversifier vos placements.

Il étudiera votre situation personnelle et vous proposera les meilleurs produits pour optimiser votre patrimoine.

Allianz Vie  
TSA 81003  
67018 STRASBOURG CEDEX

Votre interlocuteur : Alexandra KOENIG  
Tel : 0978.978.009 (appel non surtaxé)  
Accueil téléphonique de 08h30 à 17h30

Références à rappeler  
Contrat : 8007520084  
Assuré : Dominique MAUGRAIN

MADAME DOMINIQUE MAUGRAIN  
RESIDENCE LA POMME DE PIN  
MONTEE HAUTS DES BREVIERES  
73320 TIGNES

Coordonnées de votre conseiller :  
CAB LAILLET BORDIER  
006 RUE DU DCTR MAUNOURY  
BP 106  
28002 CHARTRES

Strasbourg, le 12 novembre 2010

Madame,

Vous souhaitez avoir des informations concernant la situation de votre contrat GAIPARE n° 8007520084.

A ce jour, l'épargne disponible de votre contrat s'élève à 26.938,78 euros déduction faite des avances en cours.

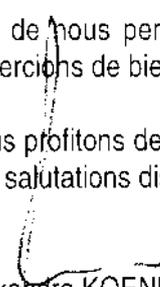
En effet, plusieurs avances vous ont été octroyées :

- le 23 juillet 2009 : 10.000,00 euros
- le 23 juillet 2009 : 7.000,00 euros
- le 05 janvier 2010 : 8.000,00 euros.

Les intérêts des avances en cours viennent s'ajouter au montant des avances versées. A ce jour, le solde des avances et intérêts restants dus s'élève à 26.028,83 euros.

Afin de nous permettre de vous informer régulièrement de l'évolution de votre épargne, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer par écrit votre nouvelle adresse postale.

Nous profitons de ce courrier pour vous remercier de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

  
Alexandra KOENIG  
Service Relations Clientèle Local

